

Rapport de l'organe de révision statutaire sur le contrôle restreint

avec comptes annuels au 31 décembre 2014 de

Handicap International – Association nationale suisse, Genève

A l'Assemblée générale des membres de

Handicap International - Association nationale suisse, Genève

Lausanne, le 31 mars 2015

th2/6.3

Rapport de l'organe de révision statutaire sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision statutaire, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe) de Handicap International - Association nationale suisse pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014. Selon la Swiss GAAP RPC 21, les indications du rapport de performance ne sont pas soumises à l'obligation de contrôle ordinaire de l'organe de révision.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la Swiss GAAP RPC 21, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

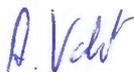
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne donnent pas une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats en conformité avec la Swiss GAAP RPC 21 et ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

En outre, nous attestons que les dispositions de la Fondation ZEWO, à contrôler selon les dispositions explicatives concernant l'art. 12 du Règlement relatif au label de qualité ZEWO, sont respectées.

Ernst & Young SA



Serge Clément
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)



Alexandre Volet
Expert-réviseur agréé

Annexe

- ▶ Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation du capital et annexe)

1. BILAN AU 31 DECEMBRE 2014

ACTIF	Annexe	2014	2013
Matériel de bureau et mobilier		152	481
Matériel informatique		11 971	8 439
Matériel audiovisuel		254	638
Immobilisations Corporelles	5.5.1	12 377	9 558
Garantie loyer		17 607	17 593
Immobilisations Financières		17 607	17 593
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISE		29 984	27 151
Stock de fournitures		5 424	6 016
Stocks		5 424	6 016
Bailleurs de fonds débiteurs		241 737	59 622
Financements programmes versés à l'avance	5.5.5	804 593	835 713
Créances sur Fédération et Associations nationales Handicap International	5.5.4 / 5.5.5	369 015	438 186
Autres créances à court terme		15 459	8 191
Comptes de régularisation	5.5.3 / 5.5.4	65 700	47 184
Créances à court terme		1 496 504	1 388 896
Liquidités		583 905	564 971
Liquidités		583 905	564 971
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT		2 085 833	1 959 883
TOTAL DE L'ACTIF		2 115 817	1 987 034

PASSIF	Annexe	2014	2013
Report à nouveau		2 651	2 651
Apport associatif avec droit de reprise		641 414	641 414
TOTAL CAPITAL DE L'ORGANISATION		644 065	644 065
Bailleurs de fonds créditeurs		551 150	272 565
Dettes envers la Fédération et les Associations nationales	5.5.4 / 5.5.5	184	
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés		228 402	137 988
Financements programmes à verser	5.5.5	640 831	865 099
Provisions à court terme	5.5.4		31 325
Autres engagements à court terme		31 726	27 974
Comptes de régularisation	5.5.4	19 459	8 018
TOTAL CAPITAUX EMPRUNTES A COURT TERME		1 471 752	1 342 969
TOTAL DU PASSIF		2 115 817	1 987 034

2. COMPTE DE RESULTAT 2014

	Annexe	2014	2013
Dons collectés	5.5.6	3 227 500	3 448 182
Financements et subventions	5.5.6 / 7	2 603 950	5 728 966
Rétrocession de financements par la fédération	5.5.6 / 7	60 232	
Subvention d'exploitation de la Fédération	5.5.5	512 625	
Autres produits de gestion courante		272 690	399 220
Cotisations des membres		381	457
PRODUITS D'EXPLOITATION		6 677 378	9 576 825
Financements des programmes HI à l'étranger		3 803 065	6 811 367
Frais de mailings		817 746	791 196
Frais de personnel		1 527 426	1 448 143
Dotations aux amortissements		6 764	15 575
Autres charges d'exploitation		545 831	461 466
CHARGES D'EXPLOITATION		6 700 832	9 527 747
RESULTAT D'EXPLOITATION		- 23 454	49 078
Intérêts et produits assimilés		236	299
Différences positives de change		48 095	1 469
PRODUITS FINANCIERS		48 331	1 768
Différences négatives de change		24 877	14 898
CHARGES FINANCIERES		24 877	14 898
RESULTAT FINANCIER		23 454	- 13 130
Financements exercices antérieurs			19 057
PRODUITS EXCEPTIONNELS	5.5.9		19 057
Dotations provisions pour risques et charges exceptionnelles			31 325
Charges sur exercices antérieurs			23 680
CHARGES EXCEPTIONNELLES	5.5.10		55 005
RESULTAT EXCEPTIONNEL			- 35 948
TOTAL DES PRODUITS		6 725 709	9 597 650
TOTAL DES CHARGES		6 725 709	9 597 650
EXCEDENT OU DEFICIT			

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES	2014	2013
Prestations gratuites	2 689	
TOTAL CHARGES	2 689	
Contributions volontaires – financements organismes publics	2 689	
TOTAL PRODUITS	2 689	
IMPACT CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES SUR RESULTAT	-	-

3. TABLEAU DE FINANCEMENT

	Annexe	2014	2013
A Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation			
Amortissement d'immobilisations corporelles	5.5.1	6 764	15 575
Augmentation / diminution des créances	5.5.4	- 89 092	- 267 865
Augmentation / diminution des stocks		592	- 1 717
Augmentation / diminution des comptes de régularisation actif	5.5.4	- 18 516	10 985
Augmentation / diminution des capitaux empruntés à court terme	5.5.4	117 342	- 150 208
Augmentation des comptes de régularisation passif	5.5.4	11 441	-34 675
Flux de fonds provenant de l'activité d'exploitation		28 531	- 427 905
B Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations corporelles	5.5.1	- 9 584	- 6 538
Augmentation des immobilisations financières		- 13	-26
Flux de fonds provenant de l'activité d'investissement		- 9 597	- 6 564
C Flux de fonds provenant de l'activité de financement			
Total Variation des flux		18 934	- 434 469
D Augmentation des liquidités			
Existant initial des liquidités (01.01)		564 971	999 440
Existant final des liquidités (31.12)		583 905	564 971
Variation des liquidités		18 934	- 434 469

4. TABLEAU DE VARIATION DU CAPITAL

Capital de l'organisation 2014

Capital de l'organisation	Situation 01.01.2014	Entrées	Transferts	Sorties	Situation 31.12.2014
Report à nouveau	2 651				2 651
Apport associatif avec droit de reprise	641 414				641 414
Total	644 065				644 065

5. ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS 2013

Les ressources et les emplois de l'association connaissent un recul important de 30%, de Fr. 9'597'650 en 2013 à Fr. 6'725'709 en 2014.

5.1 Evolution des emplois

La baisse de Fr. 2'871'941 correspond après répartition des frais généraux à :

- la baisse de Fr 2'993'243 sur les missions sociales.
- la hausse de Fr. 102'289 des coûts de la recherche de fonds
- la baisse de Fr. 478 des coûts du secteur communication.
- la hausse du coût des services généraux de Fr. 19'491.

5.2 Evolution des ressources

En 2014, on constate également une baisse de Fr. 2'871'941 de nos ressources.

- Alors que les recettes issues de la collecte des dons diminuent de 6%, soit Fr. 220'683 en moins, les financements institutionnels affectés accusent une forte baisse de 54% en passant de Fr. 5'748'022 à Fr. 2'664'183.
- Les principaux bailleurs en volume de fonds institutionnels sont toujours la Chaîne du Bonheur pour 42% des fonds bailleurs affectés et le DFAE, pour 20%. Cependant leurs contributions respectives ont fortement baissé, de 73%, soit Fr. 3'025'807 en moins pour la Chaîne du bonheur et de 56%, soit Fr. 703'816 en moins pour le DFAE.

5.3 Utilisation des fonds collectés

Les missions sociales financées

Le produit net total des fonds collectés a permis de financer des programmes de Handicap International dans les pays et régions suivants: Afrique de l'Est, Bangladesh, Cambodge, Colombie, Ethiopie, Ex-Yougoslavie, Haïti, Indonésie, Kenya, Maghreb, Moyen-Orient, Mozambique, Népal, Pakistan, Philippines, Rwanda, Sénégal, Sierra Leone, Soudan du Sud, Crise Syrienne et Tadjikistan.

Utilisation des fonds

Sur un total de Fr. 5'891'682 de dons et de financements bailleurs, Fr. 4'721'446 (80,14 %) ont été affectés aux missions sociales de l'association de la manière suivante :

- Fr. 4'638'258 ont servi à financer différents programmes
- Fr. 83'188 ont été affectés aux opérations de nos campagnes de plaidoyer contre les mines antipersonnel et les sous-munitions.
- Le solde de 19,86 %, soit Fr. 1'170'236, ajouté aux ressources diverses à hauteur de Fr. 834'027, est affecté au financement des activités de la recherche de fonds et de la communication, ainsi qu'à la gestion de l'association.

5.4 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de Handicap International - Association nationale suisse sont présentés en concordance avec les normes comptables suisses. Ils sont conformes aux dispositions des normes Swiss GAAP RPC relative aux organisations à but non lucratif.

Les comptes ont été préparés selon le principe des coûts historiques.

Handicap International - Association nationale suisse a reçu la certification ZEW0 pour son intégrité financière, ainsi que pour la présentation des comptes conformes à leurs recommandations.

1. La transparence financière :

Le compte d'emplois-ressources est directement issu de notre comptabilité analytique.

Le compte d'emplois-ressources présente d'une part les ressources classées par origine, et d'autre part les dépenses selon leur destination.

Les rubriques d'emplois identifiées dans ce compte sont les suivantes :

- Missions sociales :
 - o Financement des programmes
 - o Campagne contre les mines et les BASM
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chacune de ces quatre rubriques est constitué par les charges qui leur sont directement imputables et par une quote-part des frais généraux, des rémunérations du personnel et des charges sociales.

Par ailleurs, les coûts engagés dans les actions de sensibilisation et d'éducation au développement, au même titre que toutes les actions relevant de l'objet associatif, sont classés dans la réalisation des programmes. C'est le cas notamment des coûts engagés par des actions sollicitant la participation du public dans le cadre des campagnes nationales et internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

2. La cogestion des programmes :

Une convention de mise en œuvre commune est signée chaque fois que des fonds institutionnels sont obtenus pour un programme cogéré avec le département programme de la Fédération ou d'une autre association nationale.

Ces conventions stipulent clairement le cadre d'utilisation et de justification de ces fonds, en adéquation avec les exigences de transparence comptable et les contraintes des donateurs institutionnels publics et privés. Par ailleurs, un comité international d'allocation des Ressources coordonne l'utilisation des fonds propres de l'association nationale en fonction des besoins des programmes de la Fédération Handicap International et des priorités de l'association nationale suisse.

3. L'application des principes comptables appelle les précisions suivantes :

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur vénale lorsque ces biens sont donnés gratuitement à l'association.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Equipement et outillage: linéaire, 5 ans
- Matériel de bureau: linéaire, 4 ans
- Mobilier: linéaire, 5 ans
- Matériel informatique: linéaire, 3 ans
- Matériel audiovisuel: linéaire, 5 ans

La méthode retenue correspondant à la dépréciation économique des biens, l'amortissement en résultant est comptabilisé en dépréciation d'actif et en charge d'exploitation.

Immobilisations financières

L'association ne dispose pas d'immobilisations financières autres que le dépôt de la caution de garantie loyer.

Créances et capitaux empruntés à court terme.

Il s'agit de créances et dettes auprès des bailleurs de fonds, de la fédération ou des associations nationales Handicap International, et d'autres tiers.

Lorsque des opérations sont effectuées en devises, la conversion est effectuée de la façon suivante :

- Pour les transferts vers l'étranger, les taux utilisés sont déterminés par le résultat du change effectué par les banques.
- Les cours appliqués aux dépenses en devises étrangères sont les cours moyens pondérés résultant des cours constatés sur les entrées et des cours du jour publiés.

Les créances et dettes libellées en devises à la clôture de l'exercice sont converties sur la base des cours de devises en vigueur au 31 décembre. Les pertes ou gain de change ainsi constatées sont enregistrés dans le compte des pertes et profits.

Financements programmes versés à l'avance

Ce poste comprend les versements des fonds bailleurs effectués durant l'exercice à la Fédération Handicap International et non encore imputés sur les projets.

Financements programmes à verser.

A l'inverse, apparaissent sous cette rubrique, les versements des fonds bailleurs non encore effectués, alors que les projets correspondants ont été partiellement ou entièrement réalisés.

Bailleurs de fonds débiteurs et bailleurs de fonds créditeurs.

Les fonds alloués par les bailleurs institutionnels sont accordés sur base d'un contrat qui en détermine notamment l'objet et les modalités de financement. Ils ne peuvent être utilisés que sur le projet initialement prévu et les fonds non utilisés sont restitués au bailleur. Il ne s'agit donc pas de « fonds affectés » au sens des normes RPC et ne doivent pas apparaître au tableau de variation du capital. Les financements des bailleurs ne sont comptabilisés comme produit qu'au moment de leur utilisation effective. Les excédents des montants reçus des bailleurs sur les montants utilisés apparaissent au passif dans les dettes de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds créditeurs ». Inversement, les excédents des montants utilisés sur les versements reçus des bailleurs apparaissent à l'actif dans les créances de l'association sous le poste « Bailleurs de fonds débiteurs ».

Apport associatif avec droit de reprise.

Suite à la création en 2009 de la Fédération, les associations nationales membres doivent disposer d'une réserve équivalente à trois mois de leur budget de fonctionnement. La Fédération a donc procédé à un apport en numéraires de Fr. 641'414 au profit de Handicap International - Association nationale suisse. Cet apport n'est pas considéré comme une dette, mais comme un apport associatif avec droit de reprise. Ce droit de reprise n'est applicable qu'en cas de dissolution de Handicap International - Association nationale suisse.

Valorisation des contributions en nature

En conformité avec les normes comptables applicables en Suisse, les contributions en nature ou volontaires sont appréhendées dans le Compte de Résultat.

En octobre 2014, l'association a bénéficié de la gratuité des prestations logistiques de la ville de Genève, à l'occasion du pavoisement du Pont du Mont Blanc avec nos drapeaux, durant la semaine du désarmement du 20 au 26 octobre 2014. La facture de ces prestations s'élevait à Fr. 2'689.18

Mutualisation des fonds collectés

Handicap International - Association nationale suisse applique une politique de mutualisation des ressources issues de la collecte sur l'ensemble de ses missions. Ceci signifie qu'avant toute affectation sur un objet précis, ces ressources sont inscrites dans une réserve « toutes missions » et sont ensuite affectées à des projets et besoins identifiés comme prioritaires dans n'importe quel pays d'intervention de l'organisation, y compris celui qui faisait l'objet de la collecte. Ce principe clair qui est communiqué aux donateurs permet d'intervenir uniquement en fonction des besoins réels sur le terrain. De ce fait, ces fonds ne sont pas « des fonds affectés » au sens des normes RPC et n'apparaîtront pas dans le tableau de variation du capital.

Plan de prévoyance

Handicap International – Association nationale suisse a conclu pour la prévoyance professionnelle un contrat d'affiliation avec la « Stiftung Abendrot ». Ce contrat vise à réaliser la prévoyance professionnelle pour les employés dans le cadre des dispositions légales valables en Suisse. Le financement du plan de prévoyance s'effectue par les cotisations de l'employeur et des employés en se basant sur un pourcentage de leurs salaires assurés. Le plan de prévoyance est un plan de primauté des cotisations selon les dispositions de Swiss GAAP RPC 16. Les cotisations de l'employeur sont incluses dans le compte de résultat de la période durant laquelle elles se réfèrent (2014 : Fr. 98'171 ; 2013: Fr. 95'002).

5.5 COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

5.5.1 Immobilisations corporelles et amortissements

	<u>Equipements et outillages</u>	<u>Matériel de bureau et mobilier</u>	<u>Matériel informatique</u>	<u>Matériel audiovisuel</u>	<u>Total</u>
Valeurs 2014 en Fr.					
Valeurs brutes					
Solde au 01.01	390	38 096	67 791	10 368	116 645
Acquisitions			9 584		9 584
Mise au rebut			- 14 378	- 2 449	- 16 827
Solde au 31.12	390	38 096	62 997	7 919	109 402
Amortissements cumulés					
Solde au 01.01	390	37 616	59 352	9 730	107 088
Augmentations		329	6 052	384	6 765
Diminutions			- 14 378	- 2 449	- 16 827
Solde au 31.12	390	37 945	51 026	7 665	97 026
Valeurs nettes au 01.01	0	480	8 439	638	9557
Valeurs nettes au 31.12	0	151	11 971	254	12 376

5.5.2 Echéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

L'ensemble des créances et des dettes a une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

5.5.3 Comptes de régularisation actif

Pour l'exercice en cours, il s'agit de charges constatées d'avance pour Fr. 47'485 de coûts engagés sur des opérations d'appel aux dons qui eux n'ont été encaissés qu'en 2015, et à Fr. 18'215 de prestations payées à l'avance.

5.5.4 Autres créances et autres dettes.

Créances à court terme	2014	2013
Fédération Handicap International, Lyon Fédération Handicap International, COB	367 110 1 905	438 186
Créances sur fédération et associations nationales	369 015	438 186
Charges constatées d'avance	65 700	47 184
Comptes de régularisation	65 700	47 184
Autres débiteurs	1 061 789	903 526
TOTAL	1 496 504	1 388 896

Capitaux empruntés à court terme	2014	2013
Handicap International Fédération	184	
Dettes envers fédération et associations nationales	184	
Charges à payer	19 459	8 018
Comptes de régularisation	19 459	8 018
Provisions à court terme		31 325
Autres créditeurs	1 452 109	1 303 626
TOTAL	1 471 752	1 342 969

Les provisions comptabilisée en 2013 pour Fr. 31'325 concernent les frais de chauffage pour la période du 16/06/2008 au 30/04/2013.

5.5.5 Analyse des opérations réalisées avec les associations nationales Handicap International et la Fédération

	Handicap International Fédération COB	Handicap International Fédération Lyon	Handicap International UK	Total
ACTIF :				
Créances sur fonds programmes	220 317	584 276		804 593
Autres créances	1'905	367 110		369 015
PASSIF :				
Dettes sur fonds programmes	281 192	359 639		640 831
Autres dettes			184	184
COMPTE DE RESULTAT :				
Produits de participations de mise en commun des moyens		271 598		271 598
Fonds versés par les AN ou la fédération		512 625		512 625
Financement programmes (1)	468 861	2 547 333		3 016 194

(1) Dons collectés et fonds institutionnels

5.5.6 Analyse des dons et financements.

DONS ET FINANCEMENTS	2014		2013	
	Milliers de Fr	%	Milliers de Fr	%
Dons et legs	3 228	55%	3 448	37%
Dons collectés	3 104		3 026	
Parrainages	108		121	
Legs	16		301	
Financements	2 664	45%	5 748	63%
Organismes publics	819		1 295	
Organismes privés	1 845		4 453	
TOTAL	5 892	100%	9 196	100%

Le détail des financements institutionnels est présenté ci-après. Cet état est issu de la comptabilité analytique et concerne uniquement les financements émanant des organismes publics et privés.

5.5.7 Détail des financements institutionnels en comptabilité analytique.

FINANCEMENTS	2014		2013	
ORGANISMES PUBLICS	818 779	31%	1 295 005	23%
ORGANISMES PUBLICS SUISSES	794 271	30%	1 295 005	23%
* DEPARTEMENT FEDERAL DES AFFAIRES ETRANGERES	543 689		1 247 504	
Rwanda	356 294		531 154	
Crise Syrienne	187 395		716 350	
* CANTON DE GENEVE	250 582		47 501	
Afrique de l'Est	16 892		15 129	
Rwanda	88 854		32 372	
Soudan du Sud	144 836			
ORGANISMES PUBLICS ETRANGERS	24 508	1%		
* MINISTERE NORVEGIEN DES AFFAIRES ETRANGERES	24 508			

FINANCEMENTS		2014		2013	
ORGANISMES PRIVES		1 845 404	69%	4 453 018	77%
ORGANISMES PRIVES SUISSSES		1 809 680	68%	4 453 018	77%
* CHAINE DU BONHEUR		1 121 325		4 147 132	
	Afrique de l'Est	29 840		6 773	
	Ethiopie	398 674		363 004	
	Ex- Yougoslavie	63 744			
	Haïti	18 679		590 932	
	Irak	- 1 323		120 895	
	Kenya			757 057	
	Moyen Orient	1 541		139'483	
	Pakistan	95 344		685 131	
	Philippines	170 484		145 620	
	Soudan du Sud	152 778			
	Crise syrienne	- 8 011		1 338 237	
	Tadjikistan	199 576			
* FONDATION DROSOS	Maghreb	49 492		95 273	
* FONDATION HIRZEL	Chine			2 931	
* FONDATION LORD MICHELHAM OF HELLINGLY		66 000		50 000	
	Bolivie			50 000	
	Tadjikistan	66 000			
* FONDATION MEDICOR		304 530		157 682	
	Haïti	181 048			
	Philippines	73 455		16 914	
	Sénégal	50 027		140 768	
* FONDATION SYMPHASIS	Indonésie	50 000			
* GRSP	Kenya	133 459			
* Autres bailleurs	Crise Syrienne	84 873			
ORGANISMES PRIVES ETRANGERS		35 724	1%		
* Wellspring Advisors	Siège, DRT	35 724			
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS ET PRIVES		2 664 183	100%	5 748 023	100%

5.5.8 Compte d'Emplois - Ressources

Rappel : le compte d'Emplois - Ressources est établi à partir de la comptabilité analytique.

Cette comptabilité comprend quatre sections :

- Missions sociales
- Recherche des fonds
- Communication
- Services généraux

Le coût de chaque section analytique du compte d'Emplois - Ressources est composé par l'ensemble des charges directement imputables, ainsi que par la masse salariale et les frais généraux correspondants répartis entre ses sections.

Par ailleurs, les coûts engagés dans la prévention et l'éducation au développement en accord avec l'objet associatif, sont intégrés dans « Missions sociales ». C'est le cas, notamment, des dépenses engagées dans le cadre des actions de prévention contre la production et l'utilisation des mines antipersonnel et des bombes à sous-munition.

Enfin, conformément à la répartition des charges administratives selon la fondation Zewo, les coûts des journaux de relance sont repris pour 70% dans les missions sociales sous la rubrique information et sensibilisation.

De ce fait, le compte d'Emplois - Ressources se présente de la façon suivante :

- coûts répartis par section analytique, après répartition de la masse salariale et frais généraux,
- produits répartis en fonction de leur origine.

COMPTE D'EMPLOIS-RESSOURCES

Détail des emplois

EMPLOIS	2014		2013	
Missions sociales	4 721 447	70%	7 714 690	80.5%
<i>Financement des programmes</i>	4 638 259	69%	7 620 184	79.5%
Afrique de l'Est	48 598		22 324	
Bangladesh	2 730		3 080	
Bolivie			100 000	
Cambodge	59 178		59 683	
Chine			2 931	
Colombie	25 000		125 000	
Ethiopie	505 233		473 151	
Ex- Yougoslavie	63 744			
Haïti	286 532		703 020	
Indonésie	50 000		4 623	
Irak	- 1 323		128 876	
Kenya	283 459		857 057	
Madagascar			25 000	
Maghreb	173 677		95 273	
Moyen Orient	26 541		149 978	
Mozambique	78 840		38 216	
Népal	59 910		11 115	
Nicaragua			35	
Pakistan	121 458		729 067	
Philippines	258 312		223 302	
Rwanda	520 148		663 527	
Sénégal	80 027		140 768	
Sierra Leone	97 005		47 230	
Soudan du Sud	359 164			
Crise syrienne	439 265		2 231 792	
Tadjikistan	576 257			
Sensibilisation et information	117 532		105 759	
Ressources humaines délocalisées	418 666		397 896	
Gestion du secteur	298 995		281 481	
<i>Campagne contre les mines et les BASM</i>	83 188	1%	94 506	1%
Événements MSP			4 664	
Sensibilisation mines et BASM			11 340	
Autres coûts de la campagne	83 188		78 502	
Recherche des fonds	1 280 339	19%	1 178 049	12%
Prospection et fidélisation	1 096 392		1 074 828	
Autres opérations	89 424		19 013	
Gestion des donateurs	94 522		84 208	
Communication	377 864	6%	378 342	4%
Manifestations	21 595		32 938	
Relations presse	7 118		11 692	
Autres frais d'information	349 151		333 712	
Services généraux, dont:	346 060	5%	326 569	3.5%
Frais de personnel	288 885		271 541	
Frais généraux	57 175		55 028	
TOTAL DES EMPLOIS	6 725 709	100%	9 597 650	100%
RESULTAT			-	
TOTAL GENERAL	6 725 709		9 597 650	

Détail des ressources

RESSOURCES	2014		2013	
Fonds institutionnels:	2 664 182	40%	5 748 023	60%
Canton de Genève	250 583		47 501	
Département fédéral des affaires étrangères	543 688		1 247 504	
Ministère norvégien des affaires étrangères	24 508			
Chaîne du Bonheur	1 121 325		4 147 132	
Fondation Drosos	49 492		95 273	
Fondation Hirzel			2 931	
Fondation Lord Michelham of Hellingly	66 000		50 000	
Fondation Medicor	304 530		157 682	
Fondation Symphasis	50 000			
GRSP	133 459			
Wellpring Advisors	35 724			
Autres	84873			
Collecte des dons	3 227 500	48%	3 448 182	36%
Autres ressources:	834 027	12%	401 445	4%
Contribution de la fédération Handicap international	512 625			
Refacturation à la Fédération	271 598		375 172	
Cotisations des membres	381		457	
Produits financiers	1 092		1 768	
Autres produits d'exploitation	48 331		24 048	
TOTAL DES RESSOURCES	6 725 709	100%	9'597'650	100%

5.5.9 Produits exceptionnels

Comptes	2014	2013
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		19 057
Financements sur exercices antérieurs		19 057
TOTAL		19 057

5.5.10 Charges exceptionnelles

Comptes	2014	2013
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		23 680
Financements affectés sur exercices antérieurs		19 057
Pertes sur financements exercices antérieurs		4 623
Dotations exceptionnelles		31 325
Dotation aux provisions pour risques et charges exceptionnels		31 325
TOTAL		55 005

6 RAPPORT DE PERFORMANCE

6.1 Faits marquants de l'exercice.

- Le volume de notre activité est passé de Fr. 9'597'650 en 2013 à Fr. 6'725'709 en 2014. Il accuse ainsi une régression de Fr. 2'871'941, soit de 30% en moins.
- Les financements institutionnels sont à l'origine de cette forte baisse. De Fr. 5'748'022 en 2013, ils ne sont que Fr. 2'664'183 en 2014, soit 54% en moins.
- Le ratio d'utilisation des dons collectés et des fonds institutionnels affectés aux missions sociales de la Fédération Handicap International est de 80.14 % (83.89% en 2013)

6.2 Les buts de l'organisation.

1. L'association reprend à son compte l'objet de la Fédération Handicap International auquel elle adhère et contribue. L'action de la Fédération s'adresse :

- aux populations exposées aux risques de maladies, de violences ou d'accidents invalidants ;
- aux populations vulnérables et en particulier les personnes handicapées et les personnes vivant avec des maladies chroniques invalidantes ;
- aux populations réfugiées et aux populations sinistrées ou déplacées par les crises, les conflits et les catastrophes, et en leur sein les personnes particulièrement vulnérables, les blessés et les personnes handicapées ;
- aux populations exposées au danger des armes, munitions et engins explosifs dans les conflits armés ou dans leurs suites.

Le but des actions de la Fédération est :

- d'améliorer rapidement et durablement les conditions de vie des personnes, des communautés et des populations, en visant le niveau de bien-être le plus élevé possible;
- dans les crises, de préserver la vie, l'intégrité et la dignité des victimes et des personnes affectées, par des secours et des solutions adaptées.

La mission de la Fédération se réalise:

- en agissant directement auprès des populations concernées, et en leur sein, auprès des groupes vulnérables et des personnes handicapées ;
- en coordonnant nos activités, en établissant des partenariats ou en apportant un soutien à d'autres opérateurs;
- en assumant, vis à vis des personnes bénéficiant de nos actions, des institutions nationales et internationales, des organismes professionnels comme de l'opinion publique, notre rôle d'organisation non-gouvernementale, non confessionnelle, sans affiliation politique et à but non lucratif;
- en influant sur le comportement et la politique des acteurs et des institutions, par le dialogue, la diffusion des principes et préconisations de Handicap International, la référence aux instruments conventionnels pertinents relatifs aux Droits de l'Homme et au Droit International Humanitaire.

2. Elle a notamment pour but, en Suisse, de :

- mobiliser des ressources financières, techniques et humaines au bénéfice des programmes de la Fédération ;
- développer l'image et la notoriété de Handicap International au travers d'actions de communication et de sensibilisation auprès du grand public ;
- porter les valeurs et les prises de position du réseau fédéral.

3. En tant que copropriétaire de la Fédération Handicap International, l'association nationale suisse participe à la gouvernance de la Fédération ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie et des objectifs du réseau. Ce cadre stratégique global lui sert de base pour la fixation des objectifs et moyens à mettre en œuvre.

6.3 Organes dirigeants et durée de leur mandat.

L'association est dirigée par le Conseil d'administration, composé d'au moins cinq membres fondateurs ou actifs. Le bureau du Conseil d'administration se compose :

- du Président
- du Secrétaire
- du Trésorier.

Le Conseil d'administration répartit lui-même ces fonctions entre ses membres. Les membres du Conseil d'administration sont élus par l'Assemblée Générale Ordinaire pour une durée de trois ans.

Dans le cas où il y aurait plus d'un tiers de vacance simultanée au Conseil d'administration, ce dernier convoque une Assemblée Générale pour procéder, sans retard, aux remplacements nécessaires. Le mandat des remplaçants prend fin à l'expiration de la période pour laquelle leurs prédécesseurs avaient été élus. Les membres du Conseil d'administration exercent leurs fonctions à titre bénévole. Les frais de déplacement pour assister aux réunions du conseil sont remboursés uniquement à ceux qui en font la demande.

6.4 Les personnes responsables de la gestion.

Directrice: Petra Schroeter

Responsable des programmes : Laurence Boymond

Responsable de la communication et recherche de fonds : Claudio Solazzo

Responsable de l'administration : Désiré Habiyambere

6.5 Liens avec les organisations liées.

Handicap International - Association nationale suisse est membre et copropriétaire de la Fédération Handicap International qui a été constituée en 2009 avec un mode de gouvernance internationale partagée par les associations nationales de la Fédération. Chaque association membre est représentée au sein de l'Assemblée Générale de la Fédération qui élit son Conseil d'Administration fédéral. Handicap International – Association nationale suisse dispose de cinq représentants au niveau de l'AG fédérale. Un membre du Conseil d'Administration de l'association est membre du Conseil d'Administration Fédéral.

La Fédération Handicap International, titulaire de la marque "Handicap International", en délègue la responsabilité de l'usage à Handicap International - Association nationale suisse par un contrat de licence de marque.

L'association est neutre et maintiendra son indépendance à l'égard de tout pouvoir, ainsi que de toute force politique, économique ou religieuse.

6.6 Descriptions des prestations fournies en relation avec les buts fixés et l'utilisation des fonds mis à disposition.

- **Réadaptation** : Développement de services d'appareillage et de rééducation, soutien aux structures médico-socioéducatives, formation de professionnels de la réadaptation (formations initiales et continues, formations de cadres).
- **Actions contre les mines** : Actions en vue de réduire les risques et l'impact liés à la présence de mines, de BASM et autres engins explosifs. Développement et gestion des interventions techniques de déminage, de nettoyage des champs de bataille, et identification, mesure et marquage des sites suspects. Organisation et formation des équipes locales pour le déminage et autres opérations de nettoyage et de prévention. Suivi et organisation des campagnes pour la sensibilisation des populations au danger des mines. Enquêtes sur l'impact social et économique des mines sur les communautés, création de bases de données et cartes des zones polluées. Assistance aux victimes de mines et autres engins explosifs.
- **Santé et prévention** : Développement de services de santé communautaire, prévention primaire et secondaire, éducation du patient, prévention des accidents de la route et prévention des pathologies invalidantes, soins de

santé primaire, soins et prévention du sida, nutrition; soutien psychologique aux populations en souffrance psychique (en particulier les personnes réfugiées ou déplacées et les victimes de conflits), santé mentale.

- **Insertion** : Insertion professionnelle: microcrédit/activités génératrices de revenus (AGR), emploi en entreprise, formation professionnelle. Insertion sociale: vie familiale et communautaire. Éducation inclusive - formelle/non formelle pour les enfants et adolescents. Éducation spécialisée si nécessaire. Intégration des personnes handicapées dans les projets de développement pour tous. Meilleure participation citoyenne des personnes handicapées dans la ville. Accessibilité de l'environnement physique. Accès aux sports, loisirs et culture.
- **Urgence** : Gestion et distribution d'aide humanitaire couvrant les besoins de base. Assistance aux réfugiés et déplacés, mise en place d'abris temporaires et accompagnement au rapatriement volontaire. Accessibilité à l'eau et assainissement. Aide et soutien aux personnes handicapées et aux autres groupes vulnérables. Assistance aux victimes. Santé préventive, soins et réadaptation à base communautaire dans les camps. Réhabilitation et construction d'habitats et d'infrastructures communautaires accessibles. Réduction des risques liés aux désastres.
- **Développement local inclusif** : Renforcement des capacités des organisations de personnes handicapées pour une meilleure participation aux processus de développement et de gouvernance locale. Responsabilisation des autorités locales pour une meilleure prise en compte des droits des personnes handicapées dans les stratégies et politiques locales. Mobilisation et formation des acteurs locaux du développement (ONG locales, prestataires de services gouvernementaux et non gouvernementaux) pour l'adaptation de leurs pratiques et de leurs services.
- **Coordination des acteurs – gouvernance** : Renforcement des capacités institutionnelles et/ou de plaidoyer des associations représentatives. Appui au plaidoyer des organisations représentatives. Coordination, la mise en réseau et l'animation de la concertation entre les acteurs. Appui à la mise en place d'une législation nationale et de politiques publiques, la coordination interministérielle. Recherche des données ou des informations transversales sur le handicap.
- **Plaidoyer** : Outre les secteurs de compétence thématiques ou techniques, Handicap International mobilise des compétences en matière de plaidoyer, afin d'orienter ou d'améliorer les politiques publiques. Campagnes de mobilisation de l'opinion publique. Témoignage, alerte et dénonciation des violations. Éducation au développement et à la solidarité internationale. Démarchage des instances décisionnelles (ou lobbying). Participation aux instances institutionnelles paritaires. Promotion et amélioration des cadres réglementaires et légaux, des instruments conventionnels pertinents relatifs aux droits de l'Homme, au Droit international humanitaire et au désarmement.
